

Les ventes aux enchères dans l'Ouest

La Baule au mois d'août

Deux études vendront cette semaine à La Baule. Des rendez-vous balnéaires sur lesquels les professionnels gardent l'œil...

Que faire à La Baule, au mois d'août, le long de l'Atlantique ? Chiner, évider, évider... Ou, selon l'expression consacrée du monde des enchères, « savoir bien vendre et savoir bien acheter ». Jeu subtil, que l'on pourrait croire antinomique. C'est pourtant lui qui explique cette passion qui semble lier les amateurs à leur salle des ventes. Avec une particularité typiquement française : la quête éternelle de la bonne affaire ! Là où le public anglo-saxon rechercherait plutôt la belle affaire...

Histoire d'éducation moins qu'une histoire de goût. Mais réalise-t-on forcément de bonnes affaires en été ? Alexandre Kaczorowski, administrateur de l'étude installée avenue des Ondines, ne se veut pas catégorique. « On imagine que les professionnels sont en vacances ou plus distraits. En vérité, même au mois d'août, ils gardent un œil

sur leur ordinateur et encherissent par l'intermédiaire du live. On vient de le vérifier avec notre vente de chrysléphantines : nos acheteurs étaient non seulement Français, mais aussi Tchèques, Italiens, Espagnols, Brésiliens. » Manière de rappeler, en somme, que la qualité de l'offre prime toujours et dépasse les frontières. C'est ainsi qu'en août 2014, l'étude put adjuger *Les chaumes en Guidel*, une toile d'Henry Moret, au prix de 306 000 €. Un record du monde pour le peintre, il y a quatre ans.

Quels records, maintenant, dans les deux salles bauloises (la seconde, tenue par Eric Sanson, se situe place de La Perrière) ? « Peut-être des records d'affluence ! Si le temps est à la pluie, tous nos sièges seront pris », prévient Alexandre Kaczorowski. Pour le reste, il espère que nombre des 393 lots proposés trou-



Une glace moderne rehaussée d'un fronton Régence proposée mercredi, à La Baule, estimée de 300 à 500 €.

veront acquéreur. Par exemple, cette glace moderne joliment encadrée d'une plate-bande en bois doré et sculpté d'époque Régence : présentée dans une estimation raisonnable de 300 à 500 €, elle raconte à sa façon un petit morceau de l'ébénisterie française. De quoi signer à la fois une belle et bonne affaire...

Christophe PENOT.

Sur votre agenda

Bayeux (14). Hôtel des ventes, ce samedi, à 11 h et 14 h : gravures anciennes, tableaux, bibelots, bijoux, argenterie et métal argenté. 02 31 92 04 47.

Coutances (50). Hôtel des ventes, ce samedi et lundi, à 14 h 30 : bijoux, argenterie, verrerie, mobilier, tableaux, objets de marine, militaria. 02 33 19 01 80.

La Baule (44). Hôtel des ventes avenue des Ondines, mercredi 14 août, à 14 h 30 : objets d'art et de décoration, sculptures, estampes, tableaux, porcelaines. 02 40 69 91 10.

Quimper (29). Hôtel des ventes rue Marcel Paul, vendredi 16, à 14 h : monnaies, cartes postales, argenterie, faïences, mobilier, jouets anciens, livres, costumes bretons. 02 98 94 62 30.

La Baule (44). Hôtel des ventes place de La Perrière, vendredi 16, à 14 h 30 : monnaie, or, bijoux, maroquinerie, vêtements griffés, mobilier. 02 40 60 60 90.

Deauville (14). Hôtel des ventes route des CréActeurs, vendredi 16, à 14 h 30 : montres, bijoux. Mardi 20, à 14 h 30 : estampes, sculptures. 02 31 88 18 18.

Vaux-sur-Seules (14). Château de Vausseux, dimanche 18, de 10 h à 12 h : estampes, tableaux, livres, céramiques, argenterie, mobilier. 02 31 92 04 47.

www.interencheres.com

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018, 4,16 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,76 € ht le mm/col. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis de marchés publics

Procédure adaptée
Marchés inférieurs à 90 000 € HT

Commune de Montgermont

Passation d'un accord-cadre pour la Voix sur IP (VoIP ou Centrex-IP), accès internet et lignes analogiques (lot 1) et la téléphonie mobile (lot 2)

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : commune de Montgermont. Correspondant : Mme Brigitte Le Men, place Jane-Beusnel, 35760 Montgermont. Tél. 02 99 68 83 88. Courriel : dgs@ville-montgermont.fr
Type d'organisme : commune.
Objet du marché : passation d'un accord-cadre pour la Voix sur IP (VoIP ou Centrex-IP), accès internet et lignes analogiques (lot 1) et la téléphonie mobile (lot 2).
DCE consultable sur la plateforme : www.megalisbretagne.org
Type de marché : services.
Présentation des lots :
Possibilité de présenter une offre pour : l'ensemble des lots.
Lot 1 : accès internet et lignes analogiques.
Lot 2 : téléphonie mobile.
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 17 septembre 2019 à 12 h 00.
Date d'envoi du présent avis : 7 août 2019.

Avis administratifs

Communauté de communes
BRETAGNE ROMANTIQUE
Commune de PLESDER
Révision générale
du Plan local d'urbanisme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté n° 2019-JRB-001 du 10 juillet 2019, il sera procédé sur la commune de Plesder à une enquête publique portant sur la révision générale du Plan local d'urbanisme. Conformément à la décision du président du tribunal administratif de Rennes, M. Bruno Gougeon, retraité de l'Armée de l'air, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Les pièces du dossier, comprenant les informations environnementales relatives au projet, seront mises à disposition du public pendant 31 jours consécutifs, du 2 septembre au 2 octobre 2019 inclus. Toute personne pourra en prendre connaissance à la mairie de Plesder, 2, place de l'Érable, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête sera également publié sur les sites internet de la communauté de communes www.bretagneromantique.fr et de la mairie de Plesder www.plesder.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet peuvent être :
- consignées sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie de Plesder, - adressées par écrit au commissaire-enquêteur : à l'attention de M. Bruno Gougeon commissaire enquêteur, mairie de Plesder, 2, rue de l'Érable à Plesder (35720), - adressées par voie électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : plu-plesder@bretagneromantique.fr
Les courriers et documents transmis par voie postale seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public. Les transmissions électroniques seront consultables sur les sites internet de la communauté de communes et de la mairie de Plesder, dans les meilleurs délais.
Toute observation, courrier ou document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la mairie de Plesder dans les conditions habituelles d'accès au public ou sur les sites internet de la communauté de communes et de la mairie de Plesder, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.
À l'issue de l'enquête, au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de révision sera soumis pour avis au conseil municipal de Plesder avant approbation par le conseil communautaire.
Le commissaire enquêteur se tiendra en mairie de Plesder pour recevoir les observations :
- le lundi 2 septembre 2019, de 15 h 00 à 17 h 30,
- le mercredi 11 septembre 2019, de 10 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 20 septembre 2019, de 10 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 2 octobre 2019, de 15 h 00 à 17 h 30.
Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service urbanisme, communauté de communes Bretagne Romantique, 22, rue des Coteaux, 35190 La Chapelle-aux-Filtz-nens (téléphone 02 23 16 41 44).

Vie des sociétés

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'avocats
1, rue Henri-Jary
Zac du Moulin de Marille
CS 10024
49135 LES PONTS-DE-CÉ cedex

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date de Le Rheu (35) du 7 août 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SARL unipersonnelle.
Dénomination sociale : A.R.O.
Siège social : 3, rue de l'Hermitage, 35650 Le Rheu.
Objet social : acquisition, souscription, et détention de tous titres de participation ou de placement, parts et actions de toutes autres sociétés et généralement, de toutes valeurs mobilières, gestion de ces titres et valeurs mobilières, dans toutes sociétés existantes ou à créer et susceptibles de contribuer au développement de l'objet social.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : M. David Benoist, demeurant 21, avenue des Sports, 35650 Le Rheu. Immatriculation de la société au RCS de Rennes.

Pour avis
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 6 août 2019 il a été constitué une société :
Dénomination sociale : Mapi.
Siège social : 13, boulevard Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 35000 Rennes.
Forme : société civile immobilière.
Capital : 1 000 euros.
Objet social : location, vente, achat d'immeubles et terrains.
Gérant : M. Matthieu Jouanny, 13, boulevard Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 35000 Rennes.
Cession parts sociales : libre entre associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Rennes.

SINARI INVEST
SAS au capital de 3 euros
Siège social :
25, rue des Fontaines-du-Temple
75003 PARIS
851 197 830 RCS Paris

MODIFICATIONS

Suivant décisions unanimes des associés par acte SSP en date du 23 juillet 2019, il a été décidé :
- de nommer en qualité de président, M. Sébastien Rufflé, demeurant 1, allée Surcouf, 35230 Saint-Erblon, en remplacement de M. Antoine Dary, démissionnaire,
- d'augmenter le capital social d'un montant total de 13 914 725 euros pour le porter de 3 euros à 13 914 728 euros, constaté et réalisé par décisions du président en date du 23 juillet 2019,
- d'augmenter le capital social d'un montant total de 2 807 000 euros pour le porter de 13 914 728 euros à 16 721 728 euros, constaté et réalisé par décisions du président en date du 5 août 2019,
- de transférer le siège social au 4, allée des Peupliers, Technoparc, bâtiment A, 35510 Cesson-Sévigné, à compter du 10 août 2019, la société sera ré-immatriculée au RCS de Rennes,
- de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société BPCG - Bureau Parisien de Comptabilité et de Conseil en Gestion, SARL dont le siège social se situe Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 309 767 580.

A NOS ANNONCEURS

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse

Famille, héritage La pension alimentaire à un enfant n'est pas un cadeau

La pension alimentaire versée à un enfant dans le besoin n'est pas un cadeau qui pourrait être pris en considération au moment de la succession.
Il s'agit, selon la Cour de cassation, d'une obligation alimentaire pour les parents, qui ne doit pas être confondue avec une donation, surtout si elle ne diminue pas le capital de celui qui donne. (Cass. Civ 1, 15.11.2017, W 16-26.395).

Marchés publics

Procédure formalisée

MINJU/DISP Rennes

Construction du mur d'enceinte du CP Caen

PROCÉDURE FORMALISÉE

Section I : pouvoir adjudicateur :
I.1. Nom et adresse : MINJU/DISP Rennes, 18 bis, rue de Châtillon, CS 23131, F-35031 Rennes. Courriel : Uamp.disp-rennes@justice.fr
Code NUTS : FRH03.
Adresse(s) internet :
Adresse principale : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
I.2. Procédure conjointe :
I.3. Communication : les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).
Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via : <https://www.marchespublics.gouv.fr/?page=entreprise>.
EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=451886&orgAcronyme=d3f La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles.
Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
I.4. Type de pouvoir adjudicateur : ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales
I.5. Activité principale : ordre et sécurité publics.
Section II : objet :
II.1. Étendue du marché :
II.1.1. Intitulé : 2019_CR_001.
Numéro de référence : 2019_CR_001.
II.1.2. Code CPV principal : 45000000.
II.1.3. Type de marché : travaux.
II.1.4. Description succincte : construction du mur d'enceinte du CP Caen.
II.1.5. Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : 8 750 000 euros.
II.1.6. Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non.
II.2. Description :
II.2.1. Intitulé :
II.2.2. Code(s) CPV additionnel(s) : 45000000.
II.2.3. Lieu d'exécution : Code NUTS : FRD11.
II.2.4. Description des prestations : construction du mur d'enceinte du CP Caen.
II.2.5. Critères d'attribution : le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.
II.2.6. Valeur estimée : Valeur hors TVA : 8 750 000 euros.
II.2.7. Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique : Durée en mois : 28.
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.
II.2.9. Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer :
II.2.10. Variantes : Des variantes seront prises en considération : non.
II.2.11. Information sur les options : Options : non.
II.2.12. Informations sur les catalogues électroniques :
II.2.13. Information sur les fonds de l'Union européenne : Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.
II.2.14. Informations complémentaires :
Section III : renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique :
III.1. Conditions de participation :
III.1.1. Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au Registre du commerce ou de la profession :
III.1.2. Capacité économique et financière :
III.1.3. Capacité technique et professionnelle :
III.1.5. Informations sur les marchés réservés :
III.2. Conditions liées au marché :
III.2.1. Information relative à la profession :
III.2.2. Conditions particulières d'exécution :
III.2.3. Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché :
III.2.4. Marché éligible au MPS : La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif marché public simplifié sur présentation du numéro de Siret : non.
Section IV : procédures :
IV.1. Description :
IV.1.1. Type de procédure : dialogue compétitif.
IV.1.3. Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :
IV.1.4. Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue : recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier.
IV.1.6. Enchère électronique :
IV.1.8. Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) : Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.
IV.2. Renseignements d'ordre administratif :
IV.2.1. Publication antérieure relative à la présente procédure :
IV.2.2. Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 20 septembre 2019 à 12 h 00.
IV.2.3. Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :
IV.2.4. Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français.
IV.2.6. Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
IV.2.7. Modalités d'ouverture des offres :
Section V : renseignements complémentaires :
V.1. Renouvellement : il ne s'agit pas d'un marché renouvelable.
V.2. Informations sur les échanges électroniques :
V.3. Informations complémentaires :
V.4. Procédures de recours :
V.4.1. Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, F-35000 Rennes.
Adresse internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>
V.4.2. Organe chargé des procédures de médiation : CCIRA Nantes, mail Pablo-Picasso, BP 24209, F-44042 Nantes.
Courriel : Paysdc.ccir@directe.gouv.fr
V.4.3. Introduction de recours :
V.4.4. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, F-35000 Rennes.
Adresse internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>
V.5. Date d'envoi du présent avis : 6 août 2019.

Justice
Tout argument ne peut pas être interprété
En fournissant des arguments dans un procès, il n'est pas toujours admis de prendre son adversaire au mot et de retourner contre lui son argument. Par exemple, celui qui utilise un argument de procédure pour se défendre ne reconnaît pas pour autant qu'il aurait tort sur le fond, vient de juger la Cour de cassation.
Un plaideur qui prend les devants pour contester une dette avant qu'on ne la lui réclame, afin de soutenir qu'elle est prescrite, ne reconnaît pas pour autant être débiteur, a tranché la Cour. La justice n'admet pas les déductions hâtives. C'est le cas du raisonnement selon lequel si l'on conteste une obligation, c'est justement la preuve qu'elle existe et c'est une reconnaissance.
L'affaire opposait une banque à un entrepreneur qui s'était porté caution de son entreprise. Alors que la banque risquait de saisir la justice pour obtenir le paiement à la suite de la liquidation, l'entrepreneur-caution l'avait devancée. Il avait lui-même saisi le tribunal pour faire juger que toute demande de la banque serait prescrite et qu'elle n'avait donc plus de créance qui puisse être réclamée.
Cette initiative prouve bien que la dette existe, répliquait le banquier. Si l'on peut soutenir qu'elle est prescrite, qu'elle a été remboursée, compensée, confondue, perdue, ou qu'elle est nulle, c'est bien la preuve qu'elle existe et qu'elle peut être discutée.
Ce raisonnement n'est pas le bon, a tranché la Cour de cassation. Si l'on fait valoir qu'un droit ne peut plus être exercé par l'adversaire, on ne se reconnaît pas ipso facto débiteur, on ne reconnaît pas que ce droit existe. L'argument ne peut pas être utilisé contre celui qui le soutient. (Cass. Com. 9.5.2018, M 17-14.568).

Des ventes remarquées

À Saint-Malo, par Stéphane Prenveille, le 27 juillet : 9 436 € pour *Forêt*, huile sur carton de Paul Sérusier datée de 1917 et plutôt bien achetée ; 9 200 € pour un grand pied de lampe annoncé « dans le goût de Gallé » et portant, gravé au-dessous, le monogramme de Nicolas II, dernier tsar de Russie : visiblement, des collectionneurs ont flairé la bonne affaire, n'hésitant pas à faire exploser de 150 € l'estimation initiale ; 3 720 € pour une rare petite pendule murale renfermant un mouvement avec une durée de 24 heures : un autre lot annoncé à 150 €, puis longuement disputé.

À Batz-sur-Mer, par Yves Cosquéric, le 30 juillet : 24 000 € pour *Anne de Bretagne*, sculpture en bois de 80 cm, qui multiplie par 24 son estimation haute ; 21 000 € pour *Mystère*, sculpture en marbre qui pulvérise aussi son estimation : les deux principales enchères d'une vente exceptionnelle qui a vu 100% des 224 lots proposés trouver acquéreurs.
Parmi eux, différentes villes françaises et étrangères qui auront désormais la charge de faire vivre l'œuvre de cet excellent sculpteur qu'était Jean Fréour.



Merveille technologique début du XVIII^e siècle. Cette pendule a été adjugée à Saint-Malo pour 3 720 €.

MARCHÉS PUBLICS : AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!

LACENTRALEDESMARCHÉS.COM
Votre prochain marché est ici

1 SEUL SITE POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES

ouest france
Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur du Comité éditorial : M. François Régis Hutin.
Société « Ouest-France », S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €. Siège social : 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9. Tél. 02 99 32 60 00 - Fax 02 99 32 60 25. www.ouest-france.fr Facebook.com/ouest-france Twitter : @OuestFrance

Directeur de la publication : M. Louis Échelard.
Rédacteur en chef : M. François-Xavier Lefranc.
Principale associée : SIPA (Société d'investissements et de participations), contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste (association loi 1901), présidée par Jacques Duquesne.
Membres du Conseil de Surveillance : MM. David Guiraud, Président, Michel Camdessus, Vice-Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Valérie Cottereau,

Abonnez-vous au PACK FAMILLE
29€ / mois au lieu de 54€49
- Le journal papier, chez vous 7j/7
- L'accès aux contenus et services numériques + 4 abonnements à offrir
- Des exclusivités abonnés sur LaPlace
abo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)

Déjà abonné ?
Gérez votre abonnement sur votrecompte.ouest-france.fr
Appelez un conseiller du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30 en privilégiant le créneau 12h - 15h

Publicité locale : Précom Tél. 02 99 26 45 45. www.precom.fr
Commission paritaire n° 0620 C 86666 N° ISSN : 0999-2138.
Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9 ; SIGL, Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière ; Société des publications du Courrier de l'Ouest, 4, bd Albert-Blanchin, 49000 Angers. Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni à partir de 75 à 100 % de fibres recyclées. Une part de ce papier fourni par UPM sous le numéro FI/37/001 et par NSI sous le numéro FR/037/01 est porteur de l'écolabel européen. Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.
Tirage du 10 août 2019 : 653 496